

Mémo aux parents (ou) tuteurs légaux – rencontres de concertation

À l'attention de: Parents ou tuteurs légaux des élèves des écoles L'Amitié, La Villa des Amis, La Rivière, L'Envolée, Le Maillon, Léandre-LeGresley et Ola Léger

Expéditeur(s) : La direction générale et le conseil d'éducation du District scolaire 9 de la Péninsule acadienne

Date du mémo: Le 12 janvier 2011

Tel que nous vous avons informé en décembre dernier, des rencontres de concertation se tiendront avec vous au cours des prochaines semaines. L'administration et le conseil d'éducation du District scolaire 9 de la Péninsule acadienne tiennent à vous donner des informations supplémentaires sur ces rencontres. Tout au long de ce processus de concertation, nous assurerons l'équité du processus. Chacun de vous pourra se faire entendre et soumettre ses positions. Ceci sera pris en considération avant qu'une recommandation soit soumise au Ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

▪ Comment le district assurera-t-il l'écoute impartiale?

- lors de la première rencontre (janvier), une période de question sera à l'agenda ;
- les questions qui pourront être répondues lors cette première rencontre le seront; celles qui ne pourront pas être répondues sur place, le seront au plus tard dans les trois jours ouvrables suivants ;
- vos questions peuvent aussi être acheminées par courriel à l'adresse Concertation.ds9@nbed.nb.ca ou par téléphone à la réception du bureau du district scolaire, soit au 394-3400 entre 8h00 et 16h00 ;
- les questions les plus communément posées et leurs réponses seront répertoriées au site Web du district au <http://www.district9.nbed.nb.ca> et vous pourrez les consulter ;
- lorsque quelqu'un interviendra, lors de la première rencontre, par courriel ou autre document écrit, il devra se présenter (ex : nom et prénom, école, élève représenté) et ce afin d'assurer que ce soit les opinions des personnes concernées qui sont entendues ;
- lors de la deuxième rencontre de concertation (février), vous pourrez déposer un document présentant vos positions, ce qui permettra au district et au conseil de prendre une décision éclairée.

▪ Qui sont les personnes concernées par ces rencontres?

Les personnes conviées sont exclusivement les parents (ou tuteurs légaux) :

- des élèves qui fréquentent actuellement l'école concernée;
- des élèves qui seront en maternelle en septembre 2011 à l'école concernée.

Les parents concernés sont conviés à la rencontre de leur école car les données qui seront partagées seront spécifiques à leur école.

1^{ère} rencontre (présentation de données / période de question) – Janvier 2011

▪ Que sera-t-il discuté lors de cette première rencontre de concertation?

Il sera entre autre discuté et présenté :

- des données démographiques actuelles ;
- de la projection des inscriptions des années à venir ;
- du nombre d'écoles de notre district et le zonage ;
- du financement et des normes d'allocation des ressources ;
- des services éducatifs.

▪ Quel est le but de cette première rencontre de concertation?

Elle a pour but de vous transmettre des informations mais aussi de vous offrir un temps afin que vous puissiez poser vos questions, et ce afin que vous ayez le maximum d'information sur votre école.

Les dates de la première rencontre sont :

Écoles L'Amitié et La Villa des Amis

Date : 18 janv. 2011

Lieu : Auditorium de la Polyvalente W.A.L. de Tracadie-Sheila

Heure : 19h00 – 21h00 (les portes ouvriront à 18h30)

Écoles Le Maillon, Léandre-LeGresley et Ola Léger

Date : 19 janv. 2011

Lieu : Auditorium de la Polyvalente Louis Mailloux de Caraquet

Heure : 19h00 – 21h00 (les portes ouvriront à 18h30)

Écoles La Rivière et L'Envolée

Date : 20 janv. 2011

Lieu : Auditorium de la Polyvalente Marie-Esther de Shippagan

Heure : 19h00 – 21h00 (les portes ouvriront à 18h30)

Important : Ces rencontres de concertation sont exclusivement pour les parents (et tuteurs légaux) des élèves des écoles concernées.

Mémo aux parents (ou) tuteurs légaux – rencontres de concertation

2^e rencontre (dépôt de rapport d'opinion par les parents concernés ou tuteurs légaux) – Février 2011

▪ Que sera-t-il discuté lors de cette deuxième rencontre de concertation?

- *c'est une rencontre donnant l'opportunité de présenter sur place un point de vue et des arguments, et ce afin que le district et le conseil puissent arriver à des décisions éclairées dans la planification des écoles et des ressources ;*
- *le temps de cette rencontre est réservé aux présentations des parents concernés et aucun débat ne suivra une présentation ;*
- *au début de cette deuxième rencontre, toute personne qui voudra effectuer une présentation devra s'identifier, ceci sera nécessaire afin de gérer le temps à notre disposition (afin que chacun puisse disposer d'un temps équitable pour exposer leur opinion) ;*
- *seul un parent (ou le tuteur légal) d'un élève de l'école concernée peut effectuer une présentation ou déposer un document ;*
- *un modèle de formulaire a été développé pour de donner un outil simple au parent concerné afin de mettre sur papier l'opinion qu'il voudrait déposer au district et au conseil (ce modèle est sur le site Web du district et sera disponible en copie lors de la première rencontre) ;*
- *le dépôt des opinions par le biais d'un rapport écrit est préférable afin que cela présente plus fidèlement votre opinion et vos arguments, cependant ce n'est pas obligatoire.*

▪ Si je ne peux pas assister à la deuxième concertation (dépôt de mémoires, d'opinion, etc.), puis-je donner mon opinion sans être présent à la rencontre ?

- *Certainement, aussi longtemps que le rapport d'opinion du parent concerné soit signé en identifiant son nom et prénom et autres coordonnées (école, nom de son enfant, etc.)*

▪ Qui assurera la bonne tenue de la rencontre?

- *Un facilitateur assurera le bon processus de la rencontre (respect, temps et les points à l'ordre du jour). Le district, le conseil, les parents et tuteurs légaux présents devront s'engager à offrir une écoute impartiale et respectueuse à chacune des présentations.*

Tous les rapports d'opinion devront être soumis par un parent concerné (ou tuteurs légaux) au plus tard :

- *verbalement : uniquement lors de la deuxième rencontre de concertation de l'école concernée ;*
- *par écrit : soit à l'avance au bureau du district le jour précédent la deuxième rencontre de votre école respective (ou) sur place lors de cette deuxième rencontre.*

Les dates de cette deuxième rencontre sont :

Écoles L'Amitié et La Villa des Amis

Date : 22 fév. 2011

Écoles Le Maillon, Léandre-LeGresley et Ola Léger

Date : 23 fév. 2011

Écoles La Rivière et L'Envolée

Date : 24 fév. 2011

Les rencontres se tiendront aux mêmes lieux et heures que la première rencontre de concertation.

3^e rencontre – Mars 2011

Lors de cette dernière rencontre, le conseil d'éducation et la direction générale du district vous communiqueront les résultats des rencontres et les recommandations qui seront soumises au ministre.

Les dates de cette troisième rencontre sont :

Écoles L'Amitié et La Villa des Amis

Date : 29 mars 2011

Écoles Le Maillon, Léandre-LeGresley et Ola Léger

Date : 30 mars 2011

Écoles La Rivière et L'Envolée

Date : 31 mars 2011

Les rencontres se tiendront aux mêmes lieux et heures que la première rencontre de concertation.